
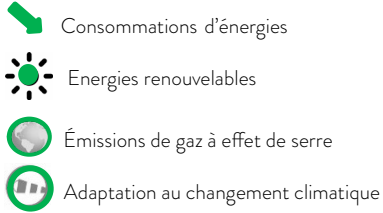


Fiche action
N°E.2

Accompagner l'innovation pour réduire l'impact environnemental des industries

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 <p>Organiser la mobilité durable sur le territoire</p> <p>Préserver et développer la trame verte et bleue</p> <p>S'appuyer sur l'économie circulaire pour maintenir et augmenter les richesses du territoire</p>	 <p>Consommations d'énergies</p> <p>Energies renouvelables</p> <p>Émissions de gaz à effet de serre</p> <p>Adaptation au changement climatique</p>

Contexte réglementaire, objectifs :

L'Intercom de la Vire au Noireau est un territoire industriel, en 2014, les industries représentaient 15% des consommations d'énergie du territoire.

Dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les industries peuvent engager des efforts de réduction de leur impact environnemental.

La stratégie nationale bas-carbone fixe l'objectif de -35% d'émissions de GES dans l'industrie en 2030 par rapport à 2015.

La Programmation Pluriannuelle de l'énergie favorise le déploiement des systèmes de management de l'énergie (type ISO 50 001) et des référents énergie dans l'industrie. Elle introduit l'intégration d'une évaluation technico-économique de la production de chaleur solaire ou géothermique dans les audits énergétiques des grandes et moyennes entreprises.

Le code de l'énergie prévoit la réalisation d'un audit énergétique pour les grandes entreprises de plus de 250 salariés (excepté si elles sont certifiées ISO 50 001), afin qu'elles mettent en place une stratégie d'efficacité énergétique de leurs activités.

Cette action est divisée en 2 sous actions :

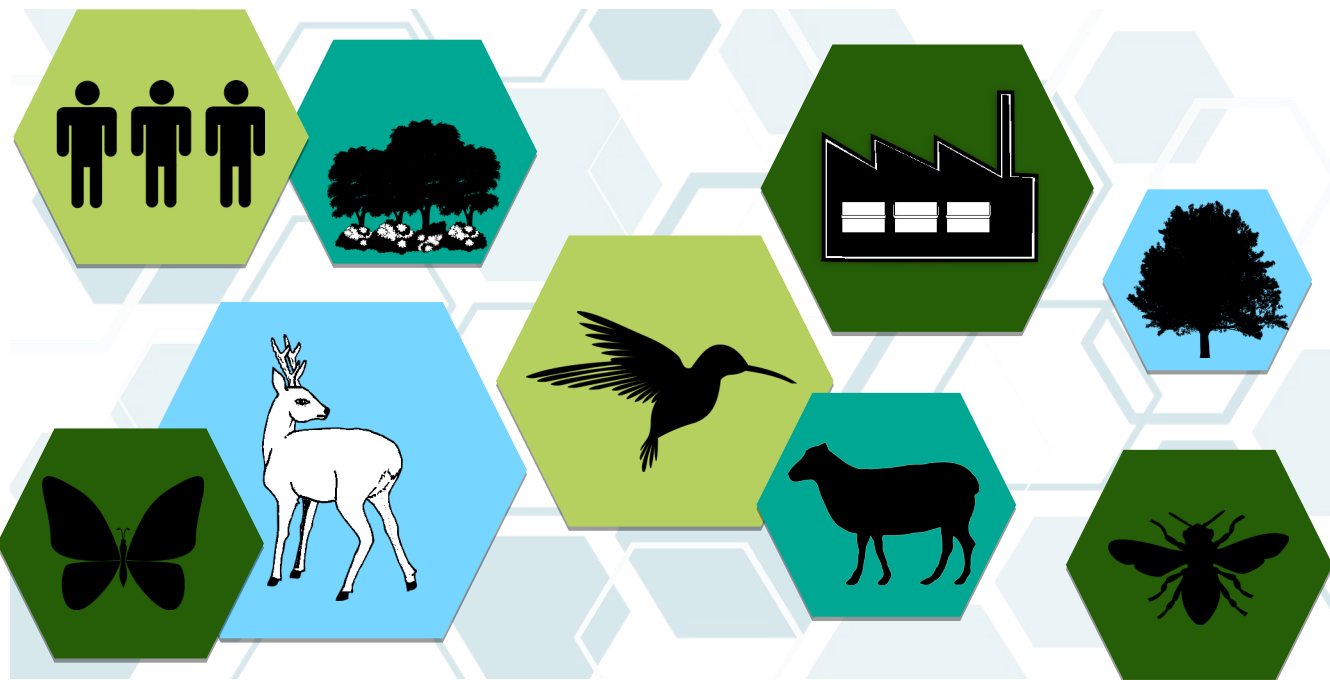
Accompagner l'innovation pour réduire l'impact environnemental des industries

E.2.1	Aménager les zones d'activité de manière à encourager la biodiversité
E. 2.2	Initier une démarche d'écologie industrielle et territoriale : accompagner les entreprises et les encourager dans l'économie circulaire

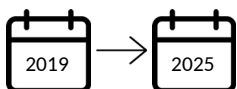
Aménager les zones d'activité de manière à encourager la biodiversité

Détail de l'action :

Par exemple : maintien et création de haies, mettre en place des ruches, éco-pâturage ...



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Entreprises, Intercom, communes
Partenaires :	

Sous action E2.2

Initier une démarche d'écologie industrielle et territoriale : accompagner les entreprises et les encourager dans l'économie circulaire



Indicateurs :

- Nombre de réunions sur le thème de la transition énergétique et nombre d'entreprises participantes
- Nombre d'entreprises associées

Détail de l'action :

L'écologie industrielle territoriale est une démarche de **synergies inter-entreprises** sur les thèmes du développement durable. Les synergies peuvent concerner la mutualisation de services (crèches mutualisées à l'échelle de la zone d'activités, restaurant, services de nettoyage, d'entretien des espaces verts, plan de déplacements inter-entreprises...). Les synergies peuvent également concerner des biens, des matériaux ou l'énergie (pour l'énergie, voir aussi l'action suivante E3). Cela contribue à la mise en place de l'économie circulaire : les déchets ou pertes des uns peuvent servir de matière première ou de support de production pour les autres.

L'IVN est lauréate de l'édition 2018 de l'AMI « économie circulaire en Normandie ». Par ailleurs, l'IVN et la Communauté d'Agglomération de Flers ont candidaté conjointement à l'appel à projets national «territoire d'industrie », sous le nom de «Collines normandes». Cette candidature a été retenue et s'articule avec les synergies inter-entreprises engagées en novembre 2018.

€ Dépense prévisionnelle en TTC : **81 754€**



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires :	Entreprises, CCI, SEROC, Région, ADEME, Etat, CA Flers...

